

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 104/2024

Objet : Réglementation provisoire en matière d'occupation du domaine public sur le parking du stade de Fleury-Mérogis tous les dimanches des mois Juillet et d'août 2024.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le règlement départemental en date du 21 octobre 1965 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n°474 du 13 septembre 1966 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route

Vu le Code Pénal,

Vu la nécessité d'autoriser l'association Strategy record, d'occuper le domaine public, pour une manifestation publique, sur l'esplanade du gymnase J. Anquetil – 91700 Fleury-Mérogis.

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup>- L'association Strategy Record est autorisée à occuper le parking du stade rue Roger Clavier 91700 Fleury-Mérogis tous les dimanches des mois de juillet et d'août 2024 de 16h à 22h.

Article 2- Article 2 - La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 3 - L'association Strategy Record s'engage à retirer le matériel après utilisation et à restituer le domaine public dans l'état où il lui a été confié.

Article 4 – Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. L'association restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de cette manifestation.

Article 5 – Toute infraction au présent arrêté donnera lieu à procès-verbal et poursuites conformément à la loi.

Article 6 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le commandant la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- Monsieur Le Maire,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le vendredi 15 juillet 2024



Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Roger Perret